



DIRECTION GENERALE de la JEUNESSE & des SPORTS

D E C I S I O N

Jusqu'à la promulgation d'un Statut définitif régissant les conditions de fonctionnement de l'INSTITUT NATIONAL des SPORTS, le CONSEIL d'ADMINISTRATION de cet Etablissement est composé comme suit:

- M. le Directeur Général de la Jeunesse et des Sports, Président
- M. l'Inspecteur Général des Sports
- Un Inspecteur Général des Services Administratifs
- MM. les Sous-Directeurs de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports
- M. le Chef du Service de l'Equipement Sportif
- M. le Directeur de l'Institut National des Sports
- M. le Directeur-Adjoint de l'Institut National des Sports
- M. l'Econome de l'Institut National des Sports
- M. le Médecin de l'Institut National des Sports
- M. le Surveillant Général de l'Institut National des Sports
- M. le Représentant élu du Cadre de l'Institut National des Sports

PARIS, le 5 Mars 1949

Le Directeur Général de la
Jeunesse et des Sports

Par ampliation:

Le Directeur de
l'INSTITUT NATIONAL
des SPORTS

Dr JACQUET



Gaston ROUX.-